

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTEMARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDÉBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTEMARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Participation au programme "Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines"-Convention-Versement d'une subvention-Approbation-Décision-Autorisation-

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'agglomération bordelaise, comme les autres agglomérations de cette envergure, a connu de grandes évolutions ces dernières années soit par la mise en œuvre et la réalisation de projets longtemps mûris, soit par la mutation naturelle des usages de la ville.

On peut ainsi noter quatre types de transformations majeures touchant :

- l'espace urbain et les grands chantiers entrepris : tramway, aménagement des quais, systèmes de circulation
- les cultures urbaines et les usages de la ville : rôle de l'automobile, de l'espace public, des référents identitaires, des territoires de l'agglomération
- les méthodes de gouvernement pour appréhender les changements urbains
- les cultures professionnelles et du renouvellement des méthodes de projet.

Le suivi et l'analyse de ces évolutions constituent aujourd'hui une nécessité pour les acteurs qui font la ville, que ce soient les responsables politiques, les aménageurs et gestionnaires, les services techniques des villes, les chercheurs, enseignants et formateurs, et au final les citoyens.

Afin de pallier ce manque, l'Etat a souhaité initier dans le cadre du Plan Urbanisme Construction Architecture, une réflexion entre chercheurs et acteurs urbains des grandes agglomérations françaises. De nombreuses villes ont déjà adhéré à cette démarche innovante et volontaire : Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Toulouse.

Il est aujourd'hui proposé à la Communauté urbaine de Bordeaux de rejoindre ce programme général d'observation des projets et stratégies urbaines, dans le cadre d'un partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Europe des Projets Architecturaux et Urbains (EPAU)

I - Présentation générale et Objectifs de la « Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines ».

L'objectif de ce programme adapté à chaque territoire, est la production de connaissances sur leur ville “en train de se faire” et en particulier :

- sur la mise en œuvre concrète de stratégies urbaines dans la conception et la réalisation de projets d'aménagement et d'opérations spécifiques,
- sur des pratiques de projet et les systèmes d'action que les grandes villes développent,
- sur les stratégies d'adaptation et de transformation des grandes villes.

Cette plate-forme est constituée par des équipes de recherche insérées dans les villes, travaillant en collaboration avec les acteurs de la ville. L'une des spécificités de ce programme est bien la mise en contact des chercheurs avec les acteurs urbains, dans différentes collectivités locales. C'est cette approche de collaboration qui est à la base de l'originalité et de l'intérêt des résultats attendus.

La coordination effectuée par le GIP EPAU au niveau national permet de partager les connaissances produites sur chaque ville avec les équipes des autres villes du programme, afin de conduire des analyses dans le cadre des thématiques transversales définies par les comités scientifique et d'orientation, de préfigurer l'élargissement du travail comparatif à d'autres villes européennes et de valoriser ces connaissances en les mettant à la disposition du grand nombre d'acteurs qui étudient, pensent et font la ville : chercheurs, enseignants, professionnels et l'ensemble des acteurs urbains (responsables politiques, aménageurs et gestionnaires, services techniques des villes).

II – Les axes de réflexion pressentis pour l'agglomération bordelaise

Le programme global de travail, commun à chaque agglomération, comprend 3 axes forts :

- Axe 1 – Etude des projets urbains de chaque aire métropolitaine (analyse rétrospective de projets “achevés”, suivi de projets en cours à des stades de développement différents, prospective et “veille urbaine” sur des situations urbaines à fort potentiel et sur lesquelles des actions seront entreprises à court ou moyen terme.)
- Axe 2 - Analyses transversales (stratégies économiques, montages fonciers, juridiques et financiers, prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable, systèmes d'acteurs et gouvernance, stratégies programmatiques, formelles et architecturales, etc.)
- Axe 3 - Comparaisons européennes (études comparatives à l'échelle européenne)

Afin d'adapter ce dispositif d'étude au cas bordelais, certains projets ont été identifiés, comme le tramway, le renforcement et le développement de polarités secondaires, le Grand

Projet de Ville, Bordeaux-Nord, Bastide-Rive droite, Quais Rive-gauche et le Centre ancien de Bordeaux.

La réflexion sur ces projets sera bâtie sur des investigations thématiques :

- Les modalités décisionnelles, organisationnelles et managériales mises en œuvre pour l'élaboration et la gestion des opérations urbaines retenues et des stratégies qui leur donnent sens
- Les représentations et les pratiques de la ville par les habitants générées en partie par les opérations et projets engagés
- Les formes urbaines et spatiales créées à l'intérieur de ces opérations ainsi que les représentations des territoires qu'elles portent
- Les savoirs et les cultures professionnelles qui conditionnent la définition des opérations, leur jugement et réception.

III – Les Modalités de fonctionnement.

III-1 : Les instances de suivi

Le programme local est coordonné par un comité, dont la composition est proposée ci-dessous :

1. Les représentants des partenaires financiers soutenant le programme :

- La Communauté urbaine de Bordeaux :
 - Monsieur Serge LAMAISON, Vice-président de la commission Aménagement et Urbanisme, Maire de Saint Médard en Jalles et Monsieur Claude BAUDRY, membre de la commission Aménagement et Urbanisme, suppléant
 - Monsieur Michel DUCHENE, Vice –président, Maire-adjoint de la Ville de Bordeaux en charge de l'Urbanisme et des Transports et Madame Elisabeth TOUTON, Conseillère Communautaire, membre de la commission Habitat et Politique de la Ville, suppléante
- Le GIP
 - Monsieur Georges MERCADAL, Président
 - Monsieur Jean Yves CHAPUIS, Chargé de mission du programme « Plateforme d'Observation des projets et stratégies urbaines »
 - Monsieur Robert PROST, Directeur scientifique du programme

2. Les représentants de l'Ecole d'Architecture et de paysage de Bordeaux

- Monsieur Pierre CULAND, Directeur

3. La coordination des équipes des acteurs urbains participant au programme

- Monsieur Alain LORGEOUX, Directeur général du pôle Aménagement et développement de la CUB

- Monsieur Alain DE BOUTEILLER, Secrétaire général de la Ville de Bordeaux ou son représentant
- Monsieur Francis CUILLIER, Directeur général de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise
- Monsieur Michel BERGERON, Adjoint au Directeur général du Pôle Aménagement et Développement de la CUB et Responsable du programme

4. Le représentant du réseau des chercheurs impliqués dans le programme

- Monsieur Guy TAPIE, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Un comité technique restreint servira de relais et d'interface entre les acteurs urbains et les chercheurs. Il se compose de :

- Monsieur Michel BERGERON, Adjoint au Directeur général du Pôle Aménagement et Développement de la CUB et Responsable du programme
- Madame Jacqueline DESCAZEAUX, Directrice de la Direction du Développement Urbain et de la Planification (DDUP) à la CUB
- Monsieur Emmanuel AUREAU, Directeur Général de l'aménagement et de l'urbanisme à la Ville de Bordeaux
- Monsieur Jean-Baptiste RIGAUDY, Directeur adjoint de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise (A'URBA)

L'équipe de chercheurs pressentie est la suivante :

- Monsieur Guy TAPIE, Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Madame Claire PARIN, Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Monsieur Patrice GODIER, Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Monsieur Jean MARIEU, Université de Bordeaux III, Professeur, Directeur du DESS d'Urbanisme opérationnel
- Monsieur Maurice GOZE, Université de Bordeaux III, Directeur de l'Institut d'Aménagement, de tourisme et d'urbanisme
- Monsieur Claude SORBETS, CERVL, Directeur de l'IEP de Bordeaux, Directeur de Recherche au CNRS

III-2 : Le calendrier

Les trois axes de travail se répartissent comme suit dans le calendrier triennal de la première phase du programme:

- les études des projets urbains dans les villes se développeront sur les trois années du programme,
- les analyses transversales se dérouleront sur les deux dernières années,
- les études comparatives européennes voire internationales se mettront en place dans la dernière année.

Le programme débutera donc en 2005 pour s'achever fin 2007 début 2008.

III -3 La Convention

Une convention est signée avec le GIP EPAU afin d'entériner la participation de la CUB au programme. La convention est annexée à la délibération.

Conçue pour se dérouler sur une durée maximum de trois ans, la convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction sous réserve de la présentation par l'Ecole d'Architecture et du paysage de Bordeaux du rapport d'étape (assorti des documents représentatifs des travaux correspondants) et du compte-rendu financier de l'année précédente.

III-4 : La subvention

Les partenaires financiers s'engagent à soutenir financièrement la réalisation de ce programme d'études, par le versement d'une subvention à l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, institution gestionnaire du programme.

La participation globale est fixée par l'Etat à 180 000 euros sur 3 ans. Cette somme, pour l'agglomération bordelaise, pourra être répartie entre les deux partenaires, la CUB et le GIP EPAU.

Le montant prévisionnel total de la subvention pour la CUB s'élève donc à quatre vingt dix mille euros (90.000 euros), réparti de manière équilibrée sur les trois exercices 2005/2006/2007 (30 000 €/an).

Pour la première année, le montant s'élève à trente mille euros (30.000 euros). Pour les années suivantes, les montants prévisionnels s'élèvent à trente mille euros (30.000 euros) la deuxième année et trente mille euros (30.000 euros) la troisième année.

Un budget complémentaire pourra le cas échéant être rendu nécessaire pour la diffusion des actes des séminaires et donnera éventuellement lieu dans ce cas à une nouvelle délibération.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- APPROUVER la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au programme général d'observation des projets et stratégies urbaines dans le cadre d'un partenariat avec le GIP EPAU (Europe des Projets Architecturaux et Urbains) selon les dispositions présentées dans la convention ci-annexée

- APPROUVER le principe du versement d'une subvention à l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux selon les modalités de la convention ci-annexée

- **DECIDER** l'inscription des crédits nécessaires à hauteur de 30 000 € sur le budget principal au titre des années 2005, 2006 et 2007, chapitre 65, compte 65738, fonction 8241
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2005

M. SERGE LAMAISON

